

Image not found or type unknown



Contrainte plu et logement social

Par **arrot**, le **18/05/2012 à 13:00**

Bonjour, j'ai un terrain de 2714 m² avec un PLU qui dispose d'un COS : 0,3 et 25% de logement social si surfaces habitables > 800 m². Je vais déposer un dossier d'aménagement avec 4 lots en fixant librement les surfaces de plancher de chacun des lots et au total une surface de plancher fixée dans le dossier à 780 m².
Quelle règle, interprétation, jurisprudence ?
La commune peut-elle m'imposer le logement social ?
Merci de vos réponses